



LIGNES DIRECTRICES

RBC, RBC Fondation® et RBC Fondation USA se sont engagées à investir deux milliards de dollars d'ici 2035 pour financer des programmes novateurs dans leurs trois domaines d'ambition : soutenir la transition vers une économie à zéro émission nette, doter les gens des compétences nécessaires pour un avenir prospère, et favoriser des occasions de prospérité plus inclusives.

S'inscrivant dans le domaine d'ambition Compétences pour un avenir prospère, les bourses d'études Étincelle RBC visent à aider les personnes de 16 à 20 ans à acquérir les compétences, la formation et la confiance nécessaires pour décrocher leur premier emploi et jeter des bases solides pour leur avenir.

NOMBRE DE BOURSES ET VALEUR

En 2026, jusqu'à 500 bourses d'études d'une valeur de 250 \$, 500 \$, 1 000 \$ ou 1 500 \$ chacune pourront être octroyées.

La valeur des bourses est déterminée selon le coût du programme d'apprentissage ou la formation de la personne candidate ainsi que les documents appuyant la demande.

Remarque : Le concours pourrait prendre fin plus tôt que prévu si tous les fonds disponibles sont attribués avant la date limite de présentation des demandes.

ADMISSIBILITÉ

Toute personne qui présente une demande doit satisfaire aux exigences suivantes :

- Détenir la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente au Canada, ou avoir une preuve de statut de personne protégée ou réfugiée au sens de la Convention, provenant d'Immigration et Citoyenneté Canada (les personnes dont la demande est en cours ne sont pas admissibles);
- Avoir entre 16 et 20 ans au moment de présenter la demande.
- Les employés et employés de RBC ou les personnes à leur charge ne sont **PAS** admissibles.

EXIGENCES RELATIVES À LA FORMATION

La formation doit :

- être d'une durée maximale de 12 mois;
- se dérouler entre le 23 juin et le 10 décembre 2026;
- commencer prochainement ou être en cours de réalisation au moment de présenter la demande;
- avoir lieu au Canada (en personne, en ligne ou dans un format hybride);
- être offerte par une école ou un prestataire de cours enregistré au Canada. On pourrait demander aux personnes candidates de fournir un numéro de TPS/TVH.

Programmes d'apprentissage admissibles :

Catégorie	Exemples
Certifications professionnelles Cours requis pour occuper des emplois spécifiques.	Sauvetage; service responsable de boissons alcoolisées (p. ex. Smart Serve); manipulation des aliments; secourisme et réanimation cardiorespiratoire; premier·ère répondant·e ou et répondant·e médical·e d'urgence (p. ex. pompier·ère ou soin paramédical); soins de la santé (p. ex. administration médicale, préposé·e aux services de soutien à la personne, aide en soins de santé); assistant·e de la petite enfance; monitorat; enseignement d'activités de récréation, entraînement/arbitrage de sports; cours de leadership en plein air; entraînement personnel en conditionnement physique.
Cours de développement de compétences Programmes de courte durée visant à acquérir ou perfectionner des compétences.	Conception graphique; codage; enseignement de l'anglais langue seconde; gestion de projets; art oratoire; mise à niveau de crédits d'études secondaires; intervention en santé mentale.
Formation pratique (métiers et professions spécialisées) Programmes d'apprentissage pratique permettant d'acquérir des compétences professionnelles. Ils comprennent les formations de courte durée dans un métier ou un domaine technique qui préparent à décrocher un emploi de premier échelon.	Arts culinaires; technologies de l'information; entretien et réparation automobile; opération de machinerie lourde; coiffure et esthétique; services de télécommunications; préapprentissage (p. ex. plomberie, électricité); découverte des métiers; formation technique (formation en classe dans le cadre d'un programme d'apprentissage).



Programmes d'apprentissage NON admissibles :

- Les cours ou programmes d'études d'une durée supérieure à un an, tels que les programmes menant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'un certificat ou encore d'un baccalauréat, ainsi que les cours qui font partie de ces programmes.
- Les formations offertes sur des plateformes en ligne telles que Coursera, Udemy ou LinkedIn Learning.
- Les cours particuliers ou le tutorat.
- Les cours de langue.
- Les conférences, sommets et séances de réflexion.
- Le volet pratique d'un programme d'apprentissage (formation en milieu de travail).

Remarques importantes

- Les cours dans les domaines du sport, des loisirs ou des arts doivent s'inscrire dans un parcours menant à un emploi rémunéré (p. ex. entraîneuse ou entraîneur, instructrice ou instructeur, artiste de la scène). La priorité sera accordée aux cours menant à des certifications reconnues ou permettant d'acquérir des compétences pratiques et recherchées par les employeurs.
- Les activités liées aux camps sont admissibles uniquement pour les personnes occupant un rôle non rémunéré de formation ou de leadership (p. ex. monitrice ou moniteur en formation; programmes de développement du leadership). Les expériences générales de participation à un camp ne sont pas admissibles à un soutien financier dans le cadre de cette bourse.

ÉCHÉANCIER

Périodes de candidature	Dates	Votre cours doit commencer prochainement ou être en cours de réalisation au moment de présenter la demande et :
Hiver	Du 27 janvier au 31 mars 2026	doit commencer avant le 6 août 2026
Automne	Du 23 juin au 1 octobre 2026	doit commencer le 23 juin 2026 ou après

Remarque : Vous ne pouvez pas présenter une demande de bourse pour des formations que vous avez déjà terminées, même si vous les avez suivies pendant la période visée.



PROCESSUS DE DEMANDE

Présentez une demande sur le site de la Bourse d'études Étincelle RBC :

<https://portal.scholarshippartners.ca/welcome/RBC-Ignite-FR>

Documents	À inclure	Remarques additionnelles
1. Renseignements sur la formation	- Nom de l'école ou du prestataire de cours, adresse, site Web - Date de début et de fin de la formation, coût et domaine d'études - Explication de la manière dont la formation vous prépare au marché du travail	Les dates de la formation doivent correspondre à la période de candidature visée.
2. Formulaire de recommandation	- Vous devez utiliser le formulaire de recommandation officiel propre au programme de Bourses d'études RBC, qui se trouve sur le portail. - Le formulaire doit être rempli par une personne qui vous connaît bien (p. ex. enseignant·e, entraîneur·e, patron·ne, etc.).	- Les lettres de recommandation ne seront pas acceptées. - Le formulaire doit avoir été rempli moins de 12 mois avant la date limite de présentation des demandes. - Oui, il est possible de réutiliser le même formulaire pour une autre période de candidature si ce dernier est encore valide.
3. Preuve d'inscription ou de paiement	- Le document doit comprendre : votre nom, le nom de l'école ou du prestataire de cours, les dates de la formation et son coût total exact. - Il doit montrer que l'inscription est officielle.	- Les lettres d'admission ou d'acceptation et les confirmations de dépôt ne sont pas acceptées à titre de preuve d'inscription. - La valeur des bourses est déterminée selon les documents appuyant la demande. - Si une preuve de paiement n'est pas fournie, la demande sera soumise à un examen supplémentaire qui pourrait allonger le temps de traitement.

Remarques importantes

- Une seule demande par période de candidature (hiver ou automne) est autorisée.
- Tous les documents doivent être téléversés avant la date limite.
- La bourse peut être accordée un maximum de deux fois à une même personne.



- Les personnes qui reçoivent actuellement la Bourse d'études Objectif avenir RBC pour jeunes Autochtones ou pour jeunes noirs ne sont pas admissibles.
- Les communications seront envoyées par le portail étudiant. Les personnes candidates doivent donc d'assurer de tenir leur adresse courriel à jour.
- Les personnes qui présentent une demande doivent ajouter l'adresse bourses@univcan.ca ou awards@univcan.ca à leur liste d'expéditeurs autorisés dans les options de gestion de courriels afin de pouvoir continuer à recevoir les messages importants de Partenaires en bourses d'études Canada (PBEC).

PROCESSUS D'EXAMEN DES DEMANDES

Les demandes sont examinées selon les critères suivants :

- Le respect des critères d'admissibilité
- Le caractère complet de la demande et la présence de tous les documents requis
- La qualité globale et la clarté de la demande

Les demandes peuvent être traitées de l'une des deux façons suivantes :

- **Approbation immédiate** : La demande des personnes qui satisfont à tous les critères d'admissibilité et fournissent une preuve d'inscription et de paiement pourrait être approuvée rapidement.
- **Examen par le comité de sélection** : La demande des personnes qui répondent aux critères d'admissibilité, mais ne fournissent pas une preuve de paiement sera soumise à l'examen d'un comité de sélection.

L'obtention de la bourse n'est pas garantie. Cela dépend du montant d'argent disponible et de l'objectif du programme. Le processus de sélection peut prendre jusqu'à **8 semaines** après la fin du concours.

Les personnes bénéficiaires sont sélectionnées par PBEC. RBC est le commanditaire du programme, mais ne participe pas à la prise de décisions de sélection.

PERSONNES RETENUES

Les personnes retenues recevront un courriel de bourses@univcan.ca les félicitant de l'obtention d'une bourse. Elles devront alors :

- compléter le processus d'acceptation de la bourse d'études en ligne :
 - fournir leur **numéro d'assurance sociale** (NAS) et le **formulaire de demande de dépôt direct** (ou un spécimen de chèque);
 - téléverser une preuve de paiement de la formation.

Remarque : Le montant d'argent versé aux bénéficiaires dépendra des informations fournies dans la preuve de paiement.



On pourrait demander aux titulaires d'une bourse d'études de contribuer à des activités ou du contenu promotionnels comme des publications sur les médias sociaux ou de la publicité imprimée. Remarque : Les personnes qui acceptent une bourse d'études conviennent que l'équipe du programme communique avec elles avant ou après l'annonce des noms des titulaires. La contribution aux activités ou au contenu promotionnels est facultative.

VERSEMENT DES FONDS

- Le versement des fonds peut prendre jusqu'à **6 semaines** après l'envoi de tous les documents requis.
- Les personnes bénéficiaires doivent tout de même payer leurs frais de cours selon les délais établis par leur école ou programme, peu importe la date de réception des fonds de leur bourse d'études.
- Tous les reçus liés à la formation doivent être conservés pendant un an, car Universités Canada pourrait demander à les voir.

RBC a établi un partenariat avec Partenaires en bourses d'études Canada (PBEC), une division d'Universités Canada, pour administrer ce programme de bourses d'études. PBEC administre plus de 150 programmes de bourses d'études au nom d'entreprises, d'organismes gouvernementaux et de fondations privées de premier plan à travers l'Amérique du Nord provenant d'un large éventail de secteurs. Pour en savoir davantage, consultez le www.univcan.ca.

PARTENAIRES EN BOURSES D'ÉTUDES CANADA

Réf. : Bourses d'études Étincelle RBC
350, rue Albert, bureau 1610, Ottawa (Ontario) K1R 1A4
[Formulaire de demande de soutien](#)
Sans frais : 1 833-264-4103

Scholarship
Partners Canada.
Partenaires en bourses
d'études Canada.